



**BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 31 MAI 2019**

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le bureau s'est réuni à Bayonne dans la salle de réunion de la Villa Molinié au siège du Syndicat Mixte du SCoT, le 31 mai 2019, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 27 mai 2019.

Cette séance fait suite à un Bureau réuni le 24 mai 2019 pour lequel le quorum n'a pas été atteint. Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ce contexte, la règle du quorum n'est plus obligatoire.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Excusés
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	MOTSCH Nathalie
		LACASSAGNE Alain	
		VEUNAC Jacques	
	Sud Pays Basque	MIALOCQ Marie-José	TELLECHEA Jean
			DE RAVIGNAN Carole
	Errobi		CARPENTIER Vincent
			LAMERENS Jean-Michel
	Nive-Adour		HIRIGOYEN Roland
			SAINT-ESTEVEN Marc
	Pays de Hasparren		DONAPETRY Jean-Michel
			JOCOU Pascal
	Amikuze		IRIGOIN Didier
			MANDAGARAN Arnaud
	Garazi-Baïgorry		EYHERABIDE Pierre
		IDIART Alphonse	
Soule		IRIART Jean-Pierre	
		LOUGAROT Bernard	
Iholdy-Ostibarre		LARRALDE André	
		LARRAMENDY Jules	
Pays de Bidache	AIME Thierry	COHERE Lucien	
		BRESSON Mike	
Cté de communes du Seignanx		LARRE Jean-Marc	

Date d'envoi de la convocation : 27/05/2019

Membres du Bureau en exercice : 25

Membres du Bureau présents : 5

Membres du Bureau ayant pris part au vote : 5

**Décision n°2019-20 – Urbanisme : Avis sur le projet de révision du PLU de GUETHARY**

Le Conseil syndical du SCoT est sollicité par la CAPB pour émettre un avis en tant que personne publique associée sur le PLU de Guéthary, suite à l'arrêt du projet le 2 février 2019.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire le : 04/06/2019

Transmis au contrôle de légalité le : 04/06/2019

L'examen des procédures d'urbanisme en cours et l'exercice du rôle de PPA, constitue pour le Syndicat, un moyen important de s'assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur à leur échelle.

L'avis du Syndicat se veut une contribution reprenant l'ensemble des observations que ce projet appelle de la part du Syndicat au regard de la prise en compte des orientations du SCoT.


Le Bureau du Syndicat a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de révision du PLU de la commune de Guéthary lors de la séance du 31 mai 2019.

**Le Bureau syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés :**

→ **RECONNAIT la compatibilité du PLU de Guéthary avec les grands attendus du SCoT Sud Pays Basque approuvé en 2005, notamment :**

- Le développement de la commune se concentre dans l'enveloppe urbaine et les cœurs de quartiers,
- les secteurs agricoles et naturels de la commune sont identifiés et protégés, la trame verte et bleue trouve une traduction dans le document,
- les secteurs d'entrée de ville, de coupure d'urbanisation et d'économie urbaine le long de la RD810 sont repris.

Le Président,



Marc BERARD

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Fait et décidé en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.**

Certifié exécutoire le : 04/06/2019

Transmis au contrôle de légalité le : 04/06/2019